

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE TOUVET

DELIBERATION n°2026_44				<u>Séance du 27 mai 2026</u>
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	20	23	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mai 2026 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; GUYOT Sylvain ; LEGRAND Sophie ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VASSEUR Jeanne

Absents excusés : AUMONT Caroline (a donné pouvoir à LEGRAND Sophie) ; CABANE Claire (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; COSTA Andrea (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

Absents :

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_44 : Participation financière à la classe de mer de l'école élémentaire des 3 cours pour l'année scolaire 2025/2026

RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique éducative en faveur de l'épanouissement des enfants et de l'égal accès aux projets pédagogiques, la commune est sollicitée pour soutenir financièrement l'organisation d'une classe de mer portée par l'école élémentaire des 3 Cours.

Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique installée de longue date par l'équipe enseignante, visant à proposer tous les deux ans aux élèves du cycle 3 un séjour éducatif centré sur la découverte du milieu marin et la pratique d'activités nautiques.

Pour l'année scolaire 2025-2026, ce séjour concerne l'ensemble des élèves des trois classes, soit un effectif de 84 enfants.

Le séjour se déroulera du 8 au 12 juin 2026 à La Londe-les-Maures, au sein du centre « Les Voiles d'Azur », structure agréée par l'Éducation nationale. Le programme prévoit notamment des séances de voile,

des activités de découverte du milieu marin, une observation astronomique, ainsi que des temps de sensibilisation à l'environnement et de découverte du territoire littoral.

Le projet a fait l'objet d'une validation par l'inspection de l'Éducation nationale et s'inscrit en cohérence avec les objectifs du projet d'école, notamment en matière d'ouverture culturelle, scientifique et sportive.

L'encadrement sera assuré par les enseignants, complétés par des accompagnateurs, dont deux agentes du service périscolaire mises à disposition par la commune. Cette organisation participe à renforcer la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire.

Le coût global du séjour s'élève à 41 366 €, soit un coût moyen de 498 € par élève. Le financement repose sur une mobilisation conjointe de plusieurs ressources : participation des familles, actions menées par la coopérative scolaire, dons, ainsi que le soutien de la collectivité.

La participation communale sollicitée s'élève à 18 000 € (dix-huit mille euros) complétée par une prise en charge de 2 490 € au titre du budget annuel dédié aux transports scolaires.

L'équilibre financier du projet a été construit avec une attention particulière portée à la limitation du reste à charge pour les familles, afin de garantir l'accessibilité du séjour au plus grand nombre. Ce principe s'inscrit dans les orientations de la commune en matière de solidarité et d'égalité d'accès aux actions éducatives.

La présente délibération a ainsi pour objet de valider la participation financière de la commune à ce projet pédagogique structurant, au bénéfice des élèves de l'école élémentaire des 3 Cours.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget communal,

CONSIDERANT la politique éducative de la commune en faveur de l'épanouissement des enfants et de l'égal accès aux actions éducatives,

CONSIDERANT le projet pédagogique porté par l'école élémentaire des 3 Cours visant à organiser une classe de mer pour les élèves du cycle 3,

CONSIDERANT que ce séjour se déroulera du 8 au 12 juin 2026 à La Londe-les-Maures, au sein d'un centre agréé par l'Éducation nationale,

CONSIDERANT que ce projet concerne 84 élèves et s'inscrit en cohérence avec les objectifs du projet d'école,

CONSIDERANT l'intérêt éducatif de ce séjour, notamment en matière de découverte du milieu marin, de pratique d'activités nautiques et de développement de l'autonomie des élèves,

CONSIDERANT que l'encadrement sera assuré par les enseignants et des accompagnateurs, dont deux agentes du service périscolaire mises à disposition par la commune,

CONSIDERANT que le coût global du séjour s'élève à 41 366 €, soit un coût moyen de 498 € par élève,

CONSIDERANT le plan de financement prévoyant la participation des familles, des actions de la coopérative scolaire, des dons, ainsi qu'une participation communale,

CONSIDERANT la volonté de la commune de limiter le reste à charge pour les familles afin de garantir l'accessibilité du séjour au plus grand nombre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la participation financière de la commune à l'organisation de la classe de mer de l'école élémentaire des 3 Cours ;
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 18 000 € au titre du soutien au projet ;
- **PRÉCISE** que la commune prendra également en charge la somme de 2 490 € au titre du budget annuel dédié aux transports scolaires ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 28 mai 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 29 mai 2026



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260527-DEL_2026_44-DE